

# Action Nature

Le 14 avril 2005

## **Les chasseurs crachent une nouvelle fois dans la soupe, les députés UMP leur en resservent !**

Malgré tout les énormes cadeaux fait aux chasseurs par le gouvernement de M Raffarin, et en particulier par le ministère de l'écologie et du développement durable (de la chasse durable ?...), et cédant à une nouvelle offensive des chasseurs, **110 députés UMP viennent de déposer un projet de loi visant à placer la chasse sous la tutelle unique du ministère de...l'agriculture !**

Alors que la loi « chasse » de Mme Bachelot avait déjà doté l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage d'une double tutelle écologie/agriculture (loi du 30 juillet 2003), le fait est que le MAPPAR n'apporte pas un seul Euro au budget de l'établissement public, alors que le MEDD, qui voit son budget en baisse continue depuis 2003, lui apporte un budget de plus en plus important (8 millions d'euros en 2005, plus de 20 millions d'euros prévus pour l'an prochain).

Après avoir dépouillé ce qui reste du ministère de l'environnement, voilà que la Fédération Nationale de Chasse demande le « **protectorat** » du ministère de l'Agriculture !

Les chasseurs, et leurs amis parlementaires entendent retirer toutes responsabilités en matière de chasse au ministère de l'écologie au prétexte que ce problème serait traité de manière trop réductrice par ce ministère, qui le gèrerait d'un point de vue environnemental. **C'est donc un problème de fond, un problème culturel. Aussi longtemps que nos élus ne comprendront, ou feront mine de ne pas comprendre, que l'écologie est une thématique totalement transversale, rien ne pourra arriver de bon pour notre législation.** Pour notre avenir. On constate, une fois de plus, que les députés UMP, au lieu de soigner la maladie, préfèrent casser le thermomètre.

Alors qu'aujourd'hui même le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage examine un nouvel arrêté visant à reculer encore un peu la date de l'interdiction des munitions contenant de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides, cédant ainsi à une revendication inadmissible des chasseurs, alors que depuis 10 ans, pas moins de 5 lois « chasse » ont été votées en France, il souffle encore et toujours un vent de démagogie autour de la « chasse à la française ».

A l'approche du référendum sur la Constitution Européenne, ce nouveau caprice des dirigeants de la chasse est en passe de retenir toute la bienveillance de ces parlementaires qui entendent en faire une priorité. **N'ont-ils rien de plus urgent et d'important à faire ?**

Contact presse : Pierre ATHANAZE 06.08.18.54.55

**Action Nature**  
MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon  
Mèl : [actionnature@tiscali.fr](mailto:actionnature@tiscali.fr)  
<http://actionnature.chez.tiscali.fr/>